

URBANISME

La commune lance son « plan vélo »

Bourg-de-Péage souhaite mettre l'accent sur les modes de transport doux, comme le vélo. Pour cela, des aménagements en faveur du vélo ont été mis en place et d'autres vont suivre.

Si vous avez emprunté la rue Héléne Marrant récemment, vous avez obligatoirement observé, sur les deux côtés de la chaussée, des marquages au sol verts, avec deux lignes parallèles et discontinues ainsi que le pictogramme d'un vélo. Un panneau rectangulaire indiquant « automobilistes, en cas de croisement, déportez-vous ! Cyclistes prioritaires » accompagne cet aménagement.

Le « chaussidou »

Il s'agit là de ce qu'on appelle un « chaussidou », une voie sur laquelle les voitures circulent dans les deux directions, mais où le cycliste est prioritaire. En cas de croisement avec une autre voiture, l'automobiliste a le droit de se déporter sur la voie des cyclistes, ce qui n'est pas autorisé sur une bande cyclable. Cet aménagement est choisi notamment quand la largeur de la voie n'est pas assez grande pour accueillir une bande cyclable et laisser un espace assez grand pour que les voitures circulent.

Cet aménagement, présenté le 12 mai en présence de la maire Nathalie Nieson, d'Anna Place, adjointe chargée de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable ainsi que de Laure-Elise Faure, adjointe chargée des travaux et



La maire Nathalie Nieson, l'adjointe Anna Place et l'adjointe Laure-Elise Faure ont présenté le plan vélo ce 12 mai.

de l'aménagement du centre-ville, est le premier chaussidou de la commune, pensé dans le « plan vélo ».

Le plan vélo a été imaginé par les élus et la direction des services techniques de la commune en concertation avec les habitants et l'association À pincés et à Vélo et prévoit, pour l'instant, des aménagements en 2022 et 2023.

Les grandes orientations

Mais quelles sont les grandes orientations de ce plan vélo ? Le projet se décline en trois volets.

Le premier concerne le centre-ville. Il est prévu un passage en zone 30 dans tout le centre-ville (sauf au début de la Grand Rue Jean Jaurès) et la création de pistes cyclables pour étoffer le réseau cyclable déjà existant, comme la zone de rencontre (zone 20) rue Paul Gage, ainsi que les contre-sens cyclables, comme dans la rue de la République. Ces nouvelles pistes sont prévues au nord de la Grand Rue Jean Jaurès ainsi que sur la place Delay d'Agier. Un nouveau contre-sens cyclable va également être créé rue Louis Pasteur.

Le second volet est l'aménagement des grands axes. Plusieurs chaussidous seront créés en 2022 à Lupis, Argod, Zamenhof et Simonet. En 2023, d'autres seront aménagés sur Patriotes et Chavant.

Enfin, le troisième volet concerne d'autres grands axes que la commune souhaite aménager, comme la Maladière, une partie du boulevard Alpes-Provence, l'axe De Gaulle-Pompidou, la rue

Pirraud et Antonin Vallon.

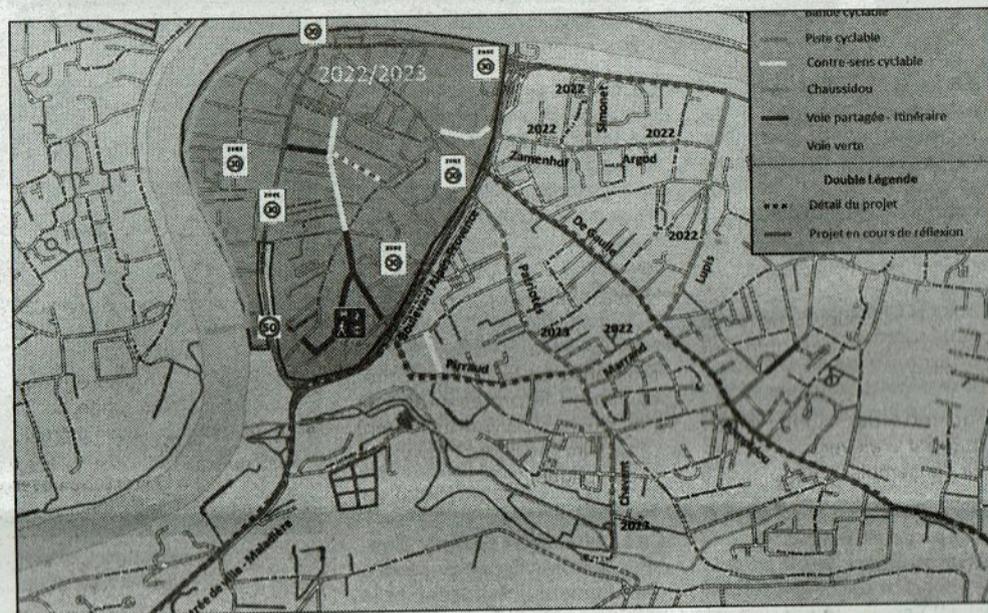
Ces projets étant co-construits par la commune avec le département (notamment le boulevard Alpes Provence) ou avec Valence Romans Déplacements (notamment l'axe De Gaulle-Pompidou), la réflexion est toujours en cours.

Rendez-vous le 22 mai

Afin de découvrir les aménagements futurs, en cours et ceux

déjà réalisés, la commune invite les Péageoises et Péageois à venir pédaler dans le cadre du dispositif national « mai à vélo ». Rendez-vous le 22 mai à 11h30 devant la Maison des Associations. Inscription obligatoire sur le site de la mairie : www.bourg-depeage.com

Sevan Hosebjan-Vartanian



Les aménagements futurs (en pointillé) et ceux déjà réalisés (en ligne continue). L'aménagement rue Marrant vient d'être créé.